

La stratégie de l'Union en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

2019/2169(INI) - 21/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 464 voix pour, 119 contre et 93 abstentions, une résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les députés se sont félicités de l'adoption par la Commission d'une stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» mais ont regretté que la stratégie reste vague sur la question des délais pour plusieurs mesures très attendues, et qu'elle ne fixe pas d'objectifs concrets en matière d'égalité des genres à atteindre d'ici à 2025, ni d'outils de suivi clairs.

La Commission est invitée à :

- établir une feuille de route concrète assortie de calendriers, d'objectifs, d'un mécanisme d'examen et de suivi annuel, d'indicateurs clairs et mesurables de réussite et d'actions ciblées supplémentaires;
- présenter des lignes directrices sur la manière de mettre en œuvre efficacement, dans les politiques de l'Union, l'intégration de la dimension de genre, y compris dans l'élaboration du budget;
- intégrer systématiquement une perspective de genre dans toutes les étapes de la réponse à la crise de la COVID-19, et à promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel.

Les États membres sont invités à : i) mettre en œuvre la directive de lutte contre la discrimination et à garantir que les formes multiples et intersectionnelles de discrimination seront éradiquées dans tous les États membres de l'Union; ii) échanger les bonnes pratiques et à s'engager à parvenir à une convergence vers le haut et à une harmonisation des droits des femmes en Europe.

Éliminer la violence visant les femmes et la violence sexiste

Le Parlement a souligné la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour remédier aux disparités existantes entre les États membres en matière de lois, de politiques et de services, et à l'augmentation de la violence domestique et sexiste pendant la pandémie de COVID-19. Il a salué l'intention de la Commission de proposer en 2021 des mesures visant à atteindre les objectifs de la convention d'Istanbul si l'adhésion de l'Union reste bloquée. Il a demandé que des actions préparatoires soient prises dès maintenant afin de mettre en place des mesures juridiquement contraignantes et une directive-cadre européenne visant à prévenir et à combattre dès que possible la violence sexiste.

Les députés ont également appelé à :

- prendre des mesures concrètes au niveau de l'Union pour s'attaquer au problème du harcèlement moral et sexuel et à introduire des mesures contraignantes pour définir et interdire la violence et le harcèlement dans le monde du travail, ainsi que pour lutter contre la cyberviolence qui touche de manière disproportionnée les femmes;
- présenter dès que possible le cadre stratégique sur l'égalité des personnes LGBTIQ+.

Les femmes et l'économie

Les députés veulent assurer une participation et des perspectives égales sur le marché du travail, y compris la transparence salariale, afin de faire de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale une réalité et de parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de décision. Ils ont invité la Commission à présenter une proposition de mesures contraignantes de transparence des rémunérations et demandé l'élaboration d'un nouveau plan d'action ambitieux sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Soulignant que 70 % du personnel de la santé et des services sociaux dans le monde sont des femmes, qui ne reçoivent souvent que le salaire minimal et qui travaillent dans des conditions précaires, le Parlement a demandé la revalorisation des salaires et des conditions de travail dans les secteurs à forte prédominance féminine, tels que la garde d'enfants, la santé et la vente au détail, ainsi que l'éradication de l'écart de rémunération et de pension entre les hommes et les femmes et de la ségrégation sur le marché du travail.

Les députés ont aussi appelé à :

- mettre en œuvre intégralement la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- garantir une participation égale et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail;
- adopter des mesures concrètes d'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la stratégie numérique, en prévenant toute incidence négative de la numérisation sur les femmes.

Intégration de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de l'Union

La résolution a souligné que l'intégration de la dimension de genre à toutes les étapes de l'action ainsi que dans le processus budgétaire est un outil essentiel pour évaluer et cibler les effets des différentes actions et de l'utilisation du budget sur les hommes et les femmes. Cet aspect devrait être utilisé tout au long du processus d'élaboration des politiques et des actions budgétaires.

Les députés ont rappelé la nécessité d'augmenter les ressources pour les programmes de l'Union consacrés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), en particulier dans le plan de relance « NextGeneration EU ».

Lutter contre les reculs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Le Parlement s'est dit très préoccupé par les reculs observés dans les droits des femmes et l'égalité entre hommes et femmes dans certains États membres et, en particulier, par les tentatives visant à criminaliser davantage l'avortement et à entraver l'accès des jeunes à une éducation sexuelle complète en Pologne, et par la réforme adoptée en Hongrie, qui porte atteinte aux droits des personnes transgenres et intersexes.

Il a demandé un suivi continu de la situation en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes, y compris la désinformation et les initiatives régressives dans l'ensemble des États membres, et la mise en place d'un système d'alarme pour mettre en évidence les régressions.

La Commission a été invitée à mettre en place des mesures et à apporter une aide supplémentaire pour garantir la santé et les droits sexuels et génésiques lors de la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et à inclure la santé et les droits sexuels et génésiques dans sa prochaine stratégie européenne en matière de santé.